

# Assemblée générale 2016

## Rapport financier

**Les encaissements** de l'exercice 2015 s'élèvent à 782 057 € contre 1 224 233 € en 2014, soit une baisse des encaissements de 442 176 €. Pour mémoire, l'année précédente, la hausse des encaissements était de 562 716 €.

**Les décaissements** de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 208 886 € contre 860 130 € en 2014, soit une hausse des décaissements de 348 756 €. Pour mémoire, l'année précédente, la hausse des décaissements était de 100 864 €.

**La trésorerie** de l'OABA, en raison de l'excédent des décaissements sur les encaissements, se trouve diminuée de 426 828 € et passe ainsi de 2 422 797 € au 31 décembre 2014 à 1 995 968 € au 31 décembre 2015. Pour mémoire, l'année précédente, la trésorerie se trouvait augmentée de 364 103 €.

**La situation de trésorerie** se décompose comme suit :

- Espèces en caisse	121 €
- Disponible en banque	15 142 €
- Livret bleu	79 979 €
- Livret partenaire	436 148 €
- Contrats de capitalisation	1 453 081 €
- Valeurs mobilières	11 497 €
<b>Soit un total de</b>	<b>1 995 968 €</b>

### Résultat

**Soit une perte de 233 805 €**

### Bilan

**Les comptes de résultat** se présentent ainsi :

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 698 178 €</b>
• Produits d'exploitation	512 618 €
- Cotisations	216 482 €
- Dons	278 761 €
- Dommages et intérêts	4 825 €
- Divers	12 550 €
• Charges d'exploitation	<b>- 1 210 796 €</b>
- Bureau, énergie	9 034 €
- Copropriété	4 980 €
- Entretien, réparation	11 915 €
- Assurances, documentation	6 076 €
- Honoraires juridiques	71 689 €
- Publications	23 827 €
- Déplacements	44 359 €
- Poste, téléphone, banque	17 409 €
- Pensions animaux	543 218 €
- Transports d'animaux	63 368 €
- Frais vétérinaires	72 261 €
- Taxes	8 134 €
- Salaires	215 809 €
- Charges sociales	108 596 €
- Autres charges	1 022 €
- Amortissements	9 101 €
<b>Résultat financier</b>	<b>49 988 €</b>
- Produits financiers	49 997 €
- Charges financières	- 9 €

### Actif :

• <b>Actif immobilisé</b>	<b>52 401 €</b>
- Construction	50 069 €
- Mobilier, informatique	2 333 €
• <b>Actif circulant</b>	<b>2 366 716 €</b>
- Valeurs de placement	1 464 578 €
- Disponibilités	531 391 €
- Créances	367 572 €
- Charges constatées d'avance	3 175 €
<b>Soit un actif de</b>	<b>2 419 117 €</b>

### Passif :

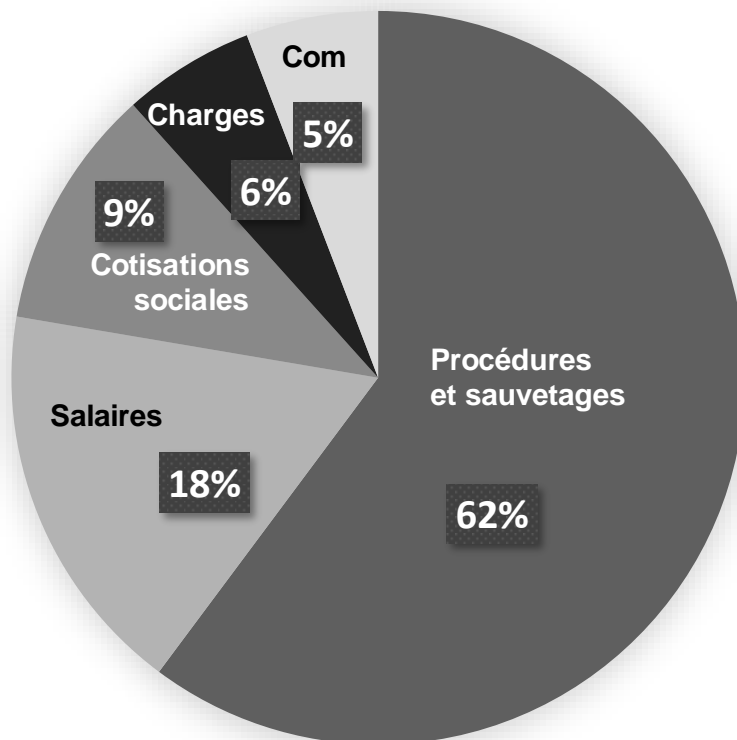
• <b>Fonds propres</b>	<b>2 111 909 €</b>
- Fonds associatifs	2 106 951 €
- Ecart de réévaluation	238 764 €
- Perte d'exercice	233 805 €
• <b>Dettes</b>	<b>307 208 €</b>
- Dettes fournisseurs	64 256 €
- Dettes sociales et fiscales	65 753 €
- Autres dettes	53 712 €
- Produits constatés d'avance	123 486 €

**Soit un passif de 2 419 117 €**

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>417 268 €</b>
- Legs	383 315 €
- Assurances vie	35 255 €
- Autres produits	916 €
- Charges exceptionnelles	- 2 218 €

<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>- 2 884 €</b>
--------------------------------	------------------





La diminution des encaissements de 442 K€ cette année, par rapport à l'année précédente, est à rapprocher de l'augmentation de 562 K€ en 2014 par rapport à 2013. Cette variation est essentiellement liée à un encaissement moins important des produits exceptionnels (legs et assurances-vie) : 417 K€ en 2015 contre 805 K€ en 2014.

L'augmentation des décaissements de 348 K€ cette année 2015, par rapport à l'année précédente, est liée à la forte hausse des frais de pensions des animaux issus de sauvetages, qui passe de 298 K€ en 2014 à 543 K€ en 2015 soit un accroissement de 245 K€ (82%).

Les produits d'exploitation (cotisations, dons, dommages et intérêts) sont en hausse de 42% cette année par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation sont en nette augmentation de 48% cette année par rapport à l'année précédente. Le poste des frais de sauvetages et de procédures, avec plus de 750 K€, représente 62% des dépenses, contre 54% en 2014. Le poste des salaires est en légère diminution de 11 K€ et représente cette année 18% contre 23% l'année précédente. De plus, une part importante de ces frais de salaires est imputable aux sauvetages et au suivi du troupeau du bonheur.

Notre résultat financier (produits de placement) est stable avec près de 50 K€ contre 45 K€ l'année précédente.

Notre résultat final est déficitaire cette année 2015 de près de 234 K€ alors qu'il était excédentaire de 355 K€ en 2014. Cela est lié à la très forte hausse des frais de procédures (35 affaires en cours) et aux frais exceptionnels de sauvetages (plus de 1 300 animaux confiés à l'OABA au cours de l'année 2015). Le retard du règlement des successions en cours a entraîné une baisse des produits exceptionnels : 417 K€ en 2015 contre 805 K€ en 2014.

Seule la générosité de nos donateurs et les dispositions testamentaires prises en faveur de l'OABA permettent de financer nos actions. Les legs et les assurances-vie ont un rôle extrêmement important pour nous permettre de poursuivre notre activité. L'OABA ne bénéficie d'aucune subvention.

Nous remercions Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable et Monsieur Nicolas Mazuranok, commissaire aux comptes, qui nous a adressé son rapport certifiant les comptes de l'OABA, clos au 31 décembre 2015. Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne N'Gah en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

**Laurent BODIN**  
Trésorier de l'OABA

# **Assemblée générale 2016**

## **Rapport du Commissaire aux comptes**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association établis en euros et conformément aux principes comptables généralement admis en France
- La justification des appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **• Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicable en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **• Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.
- Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **• Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Noisy le Grand, 4 mars 2016

**Nicolas MAZURANOK**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris